

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le sous-préfet,

Réunis dans un collectif citoyen (pour un avenir solidaire en Chalonnais), nous, citoyens, associations, syndicats et partis politiques, sommes préoccupés par l'évolution du discours public du premier magistrat de la ville de Chalon-sur-Saône.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les faits suivants :

Depuis plusieurs années, Monsieur Platret, affiche un volontarisme TRÈS médiatisé dans la lutte contre l'islamisme et l'entrisme des frères musulmans dans les institutions françaises. Bien que ce combat soit louable, il prône une laïcité excluante et un patriotisme dont la sémantique puise régulièrement dans le champ lexical de la guerre

Mais un tournant extrémiste semble avoir été pris récemment par monsieur le maire de Chalon-sur-Saône. En effet, il prend appui sur le drame que constitue la détention d'otages français par le Hamas pour proclamer son soutien aux attaques israéliennes contre les civiles palestiniens et libanais. Allant à l'encontre de la concorde que doit préserver le premier magistrat de la ville, monsieur le Maire, arbore au contraire une posture va-t-en-guerre incompatible avec les conditions nécessaires à la paix civile. Dans un tweet sur le réseau X, le 7 octobre 2024, il affirme son soutien aux otages français détenus dans la bande de Gaza ce qui en soi n'est pas discutable. Néanmoins, dans le même temps, il manifeste sans équivoque son espoir de voir l'état d'Israël atteindre ses objectifs militaires, alors que :

- le nombre de victimes civiles et de personnes déplacées dans des conditions dramatiques ne cesse d'augmenter,
- les attaques venant de toutes les forces en présence font l'objet de condamnations de l'ONU pour crimes de guerre,
- l'état français et les États-Unis ont fait des propositions pour un cessez-le-feu,
- et, depuis un an, des citoyens de tous les pays en appellent à un cessez-le-feu qui protégerait les populations civiles quel que soit leur nationalité.

Plus récemment, le 12 octobre 2024, toujours sur son compte du réseau X, et cette fois sans y associer ses fonctions d'élu, Monsieur Platret, exhibe sa sympathie pour un groupe d'étudiants du syndicat, l'UNI, proche de l'extrême droite violente, filmés alors qu'ils chantent une chanson militaire de revanche contre les Prussiens, qui est l'hymne de leur mouvement. Monsieur Platret les salue pour leur patriotisme tout en lançant un avertissement à celles et ceux qu'il désigne comme étant des « islamo-gauchistes ». Il distingue ainsi les bons et les mauvais citoyens, et justifie par avance les actions que les premiers pourraient tenter sur les seconds pour les faire taire, tout en donnant une connotation guerrière à son propos.

Le terme dépréciatif « islamo-gauchiste » vise un ensemble de personnes d'opinions diverses, appartenant à un vaste éventail d'associations, de syndicats ou de partis légitimes et eux-mêmes autorisés à participer au débat public. L'utilisation par Monsieur Platret de cette expression insultante est destinée à disqualifier n'importe quel adversaire politique en le désignant de manière simpliste, et, plus grave encore, en l'assignant comme étant un ennemi de la Nation.

*Monsieur Platret pense-t-il vraiment combattre l'islamisme radical dans notre société :*

- *en prônant des solutions militaires contraires au droit international ?*
- *en exploitant le malheur des uns tout en niant celui des autres ?*
- *en proférant des menaces à l'encontre de citoyens engagés ?*
- *en intimant à chacun le devoir de choisir un camp alors qu'il y a urgence à contrer la radicalité antidémocratique des positions sur le conflit au Moyen-Orient, et à éviter la contamination des messages d'exclusion et de repli ?*

*Cette position de plus en plus radicale d'un élu de la République va à l'encontre de ce qui doit être fait pour empêcher notre société de se fracturer, dans un moment où plus que jamais, nous devons réaffirmer que la nuance et la complexité sont nécessaires au débat démocratique et vitales au vivre et faire ensemble.*

*Dans cette perspective, il est opportun de préciser que le ministère de l'éducation nationale, a souhaité rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard, deux enseignants tués parce qu'ils enseignaient la tolérance et le respect de l'autre en se basant sur le droit de chacun à s'émanciper des déterminants sociaux, culturels et religieux. À l'occasion de cet hommage, le ministère a rappelé que « la mission de l'institution scolaire est de transmettre au quotidien une culture démocratique qui s'appuie sur le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Cette culture se construit notamment par la pratique du débat argumenté qui fait écho au caractère délibératif de la démocratie ». Monsieur Platret ne peut s'exprimer comme un citoyen ordinaire alors que sa parole est publique *et particulièrement médiatisée*. Un premier magistrat détenteur d'un pouvoir de police a l'obligation de respecter le débat public et de faire vivre la démocratie, de *peser ses mots* et d'écarter les solutions violentes. Nous attendons d'un maire qu'il ne dresse pas les habitants de la communauté nationale, et locale, les uns contre les autres, mais qu'il les engage au respect et au dialogue.*

*Or, depuis 2015, les outrances médiatiques de monsieur Platret constituent un frein réel à la (ré)conciliation nationale. Par ce courrier, nous entendons, monsieur le Préfet, attirer votre attention afin que vous rappeliez à Monsieur le Maire de Chalon-sur-Saône, les engagements républicains auxquels il est tenu par sa fonction d'élu et la réserve qui devrait l'encadrer.*

*Dans l'espoir que notre requête retienne votre intérêt, nous demeurons à votre disposition pour approfondir notre demande ou vous fournir des éléments complémentaires.*

*Veuillez agréez, monsieur le Préfet de Saône-et-Loire (ou le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône), l'assurance de nos salutations respectueuses.*

*Le collectif Pour un Avenir Solidaire en Chalonnais*

*Contact : [pourunavenirsolidaire@gmail.com](mailto:pourunavenirsolidaire@gmail.com)*

*Chalon sur Saône, le 04 novembre 2024*

